

Annexe 4 : Information sur les mesures prises et envisagées en matière de développement durable.

1 - Les aspects environnementaux :

Les bâtiments :

- ⇒ Raccordement au chauffage urbain du centre départemental et du centre de Saint Etienne La Terrasse.
- ⇒ Réalisation d'un diagnostic énergétique par le SIEL pour centre départemental et du centre de Saint Etienne La Métare avec indication d'investissement : installation de sous compteurs, mise en place d'un système de pilotage du chauffage, installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier départemental et sur les ombrières des parkings.
- ⇒ Raccordement au réseau photovoltaïque du département.
- ⇒ Participation à la réflexion départementale sur le développement des chaudières à hydrogène.
- ⇒ Réalisation du bilan carbone en interne et déclaration de nos consommations énergétiques sur la plateforme OPERAT.
- ⇒ Optimisation des consignes de chauffage.
- ⇒ Poursuite des installations des éclairages avec des ampoules LED.
- ⇒ Poursuite de l'asservissement du chauffage des remises des casernes aux ouvertures de portail.
- ⇒ Poursuite des installations pour la récupération de l'eau de pluie pour le lavage des engins et éventuellement pour les sanitaires.
- ⇒ Installations de toitures végétalisées pour la gestion des eaux pluviales.
- ⇒ Poursuite de l'isolation des bâtiments lors des travaux de restructuration.
- ⇒ Utilisation des peintures sans composants organiques volatiles (solvants toxiques).
- ⇒ Mise en place de protections solaires pour réguler les températures sans climatisation.

Les véhicules :

- ⇒ Remplacement de véhicules roulant au gazoil par des véhicules roulant à l'essence, avec des motorisations plus économes.
- ⇒ Acquisition d'engins moins polluants (norme Euro 6).
- ⇒ Acquisition de véhicules d'occasion.
- ⇒ Acquisition de véhicules de service roulant au GPL.

Les déplacements :

- ⇒ Mise en place du télétravail.
- ⇒ Mise à disposition de tickets de transport en commun à Saint Etienne.

Les déchets :

- ⇒ Poursuite de la dématérialisation des documents internes (dossiers agents, rapports aux instances) et externes.
- ⇒ Développement du tri des déchets au CDIS (récupération des bouteilles en plastique, du verre, des toners d'imprimantes, des piles et batteries, des pneus et des huiles).
- ⇒ Recyclage des effets d'habillement après réforme.

2 - Les aspects sociaux :

La sécurité et les conditions de travail des personnels :

- ⇒ Poursuite des actions relatives à la protection des sapeurs-pompiers vis-à-vis de la toxicité des fumées d'incendie (kits d'hygiène dans les fourgons...),
- ⇒ Dotation de nouveaux casques par engins, disposant de moyens de communication,
- ⇒ Généralisation des moyens d'entretien des tenues et masques de protection respiratoire (machines à laver, sèche-linge, bacs à ultrasons...),
- ⇒ Planification d'actions pour améliorer la qualité de vie en service des personnels au sein de leur environnement de travail.
- ⇒ Elargissement de l'expérimentation afin que les victimes puissent évaluer la qualité de leur prise en charge par le service.
- ⇒ Développement du volet opérationnel dans le document unique.
- ⇒ Encadrement de la pratique sportive.
- ⇒ Renouvellement de la sensibilisation au risque routier.
- ⇒ Renouvellement de la prévention aux addictions.

La santé des personnels :

- ⇒ Vaccination contre la grippe réalisée gratuitement.
- ⇒ Développement des visistes médicales spécifiques aux formateurs incendie.
- ⇒ Conventionnement avec un psychologue du travail.